



**Dossier de demande d'autorisation
préalable à l'abattage d'arbres
dans le cadre des travaux de réaménage-
ment des quais de tramway du
Grand Boulevard – Phase 2**

FEVRIER 2024
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dossier de demande d'autorisation préalable à l'abattage d'arbres dans le cadre des travaux de réaménagement des quais de tramway du Grand Boulevard – Phase 2



Table des matières

1	Identité et coordonnées du demandeur.....	4
2	Autorisations d'abattage délivrées en 2023 pour le grand boulevard et nouvelle demande.....	4
3	Description de l'alignement d'arbres concerné par le projet.....	4
4	Description des opérations projetées et des projets de travaux.....	8
5	Plan de situation du projet.....	11
6	Plan masse du projet et distances par rapport aux infrastructures.....	13
7	Vue de l'alignement concerné avant et après les opérations projetées.....	17
8	Mesures d'évitement envisagées.....	17
9	Stratégie de compensation jusqu'en 2025.....	19
9.1	1^{er} niveau de compensation – confortement des alignements présents le long de la piste cyclable, sur l'ensemble du Grand Boulevard.....	19
	Préambule – légende des plans.....	19
	9.1.1 Compensation Côté piste cyclable.....	20
	9.1.2 Côté voie tramway.....	20
9.2	2^{ème} niveau de compensation - Zone de compensation complémentaire dans les 50 ou 100 m à proximité du Grand Boulevard, sur des parcelles métropolitaines ou communales.....	20
9.3	Transplantation.....	21
9.4	Conclusion.....	21
10	ANNEXES.....	23
10.1	ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES ARBRES SITUÉS SUR LES QUAIS CONCERNÉS PAR DES TRAVAUX EN 2024 / 2025.....	23

Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex
Direction des Transports et Direction Espace Public et Voirie

2 AUTORISATIONS D'ABATTAGE DÉLIVRÉES EN 2023 POUR LE GRAND BOULEVARD ET NOUVELLE DEMANDE

Certains travaux d'abattage ont été menés en 2023 dans le cadre des accords obtenus sous les références ci-après :

- Arrêté préfectoral en date du 12/07/2023 portant sur l'abattage de 16 arbres pour des travaux sur les quais du tramway.
- Arrêté préfectoral en date du 28/08/2023 portant sur l'abattage de 15 arbres pour des raisons de sécurité publique

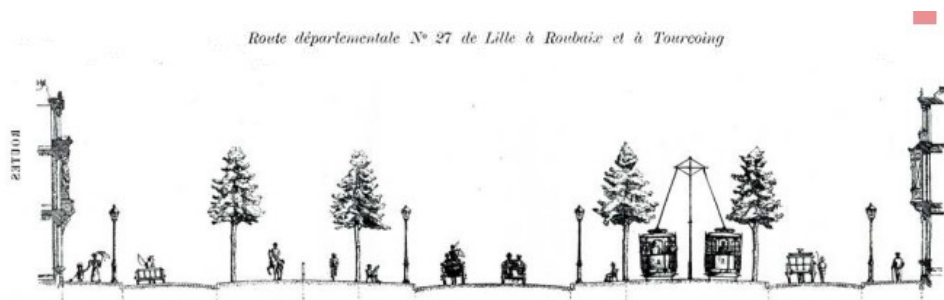
La poursuite des travaux de modification des quais du tramway nécessite de nouveaux abattages d'arbres, en complément de ceux réalisés en 2023.

Le présent dossier porte sur cette nouvelle demande, et précise le projet de compensation des 31 arbres dont l'abattage a été autorisé en 2023.

3 DESCRIPTION DE L'ALIGNEMENT D'ARBRES CONCERNÉ PAR LE PROJET

L'alignement d'arbres concerné par le projet se situe sur le Grand Boulevard, infrastructure structurante qui relie les communes de Lille, d'une part, et Roubaix et Tourcoing, d'autre part, et qui, inauguré en 1909, accueille l'historique « Mongy ».

Le Grand Boulevard, par ses caractéristiques géométriques (50 mètres d'emprise sur toute sa longueur, une répartition modale constante, des alignements de plantations), est un lieu unique dans la métropole. Il tire son unité de son paysage, des éléments qui le composent (sols, rangs d'arbres, tramway, etc.) et du traitement continu de son espace public. Et pour cause, son aménagement est basé sur un profil en travers type imaginé à l'époque par l'ingénieur Arthur Stoclet. Ce dernier prévoit dès l'origine quatre alignements d'arbres : deux de part et d'autre du tramway et deux structurant les cheminements dédiés aux mobilités douces. Ce système de plantations en alignement est un des éléments constitutifs de l'identité du Grand Boulevard.



Profil en travers type du Grand Boulevard



Vue du Grand Boulevard et ses quatre alignements d'arbres

Les alignements actuels sont constitués de tilleuls (*Tilia cordata*), de platanes (*Platanus x acerifolia*) et de peupliers d'Italie (*Populus nigra italica*).

Ces alignements présentent cependant de nombreuses discontinuités. Le principe d'un quadruple alignement imaginé à l'origine a été perdu sur une majeure partie du linéaire : suppression d'un alignement sur le tronc commun (entre Lille et le Croisé Laroche sur la commune de Marcq en Baroeul) pour créer une voie hors gabarit dans le cadre de la réalisation des mini-tunnels, arbres dont la croissance est très contrainte par l'environnement urbain (notamment sur les quais ou en proximité immédiate du tramway) et qui ont parfois été abattus, etc.

La multiplicité des gestionnaires antérieurs du boulevard et de ses alignements (les voies centrales étaient nationales jusque 2006, puis départementales jusque 2017) a sans aucun doute participé au manque de continuité et de vision à long terme dans la gestion de ces alignements.



Quais de tramway actuels



Double alignement situé le long de la piste cyclable

A l'initiative de la Métropole Européenne de Lille (MEL), deux expertises distinctes ont été menées sur les arbres des alignements actuels :

- Spécifiquement sur les arbres en interfaces avec les quais de tramway sur lesquels des travaux sont prévus en 2024 et 2025 (par la société ALIWEN) ;
- Plus largement sur les arbres le long du Grand Boulevard entre les stations de tramway RO-MARIN et CROISE LAROCHE (par la société ÄAPA INGENIERIE VEGETALE).

Dans ces 2 expertises, la conclusion principale, concernant les arbres présents sur les quais de tramway, est la même : les essences en place ne sont pas adaptées.

Conclusion de la société ALIWEN concernant les arbres sur les quais :

« En conclusion : il est inévitable que les arbres de plus gros gabarit interfèrent davantage en termes de système racinaire que les plus jeunes gabarits.

Toutefois, ni le platane ni le tilleul ne sont adaptés à des conditions de croissance ... en quai. »

Conclusion de la société ÄAPA INGENIERIE VEGETALE concernant les arbres sur les quais :

« L'alignement de platanes, le long du tram, vieillit mal, même très mal par endroit. On trouve trace de tailles passées sur lesquelles il n'y a eu AUCUN redéploiement végétatif. Ces arbres sont en réelle souffrance physiologique et pour partie d'entre eux, l'espérance de maintien, en bon état et sans risque pour les usagers est inférieure à 10 ans. Là encore se pose clairement la question de la proximité des cibles – voitures / tram, et des risques encourus en cas de soucis mécaniques. Il en va de même pour les entretiens réguliers avec les mêmes contraintes que pour les tilleuls.

Donc si sur le papier tout ne va pas si mal, en réalité ces deux structures ne sont pas réellement à leur place. Comme une erreur de casting aux conséquences qui peuvent être réellement problématiques. »

Faune et Habitat :

Un diagnostic écologique a été réalisé en 2019 sur un échantillon d'arbres situés le long du Grand Boulevard, à proximité ou entre les stations de tramway, par une équipe d'écologues du service « Espaces Naturels Métropolitains » de la MEL, dans les mêmes alignements que les arbres objets du présent dossier.

Ce rapport indique pour les arbres audités : « *Les arbres étudiés sont pour la plupart de faibles diamètres et présentent pas ou peu de cavités potentielles. Aucune chauve-souris ni aucune espèce animale n'a été observée en période de reproduction dans ces quelques cavités. Il y a également peu de chances que les chauves-souris les occupent pour l'hibernation vu le diamètre des arbres et l'environnement peu propice* », ainsi que : « *Aucun enjeu n'a été repéré ni pour les chauves-souris ni pour d'autres espèces animales* ».

En effet, les chauves-souris ont besoin d'un environnement calme, humide, à température constante pour hiverner et s'abriter. Or « *D'une façon générale, le site d'étude est situé en zone urbaine dense avec du bruit permanent (voitures et tramway), un éclairage artificiel nocturne (lampadaire éclairant aussi les arbres), et le milieu est très artificialisé (bétonisation omniprésente). L'environnement est ainsi trop fortement hostile pour y inciter les chauves-souris ou autres espèces animales à occuper les cavités des arbres* ».

Les arbres concernés par le présent dossier présentent majoritairement des caractéristiques similaires à ceux audités et leur environnement est exactement le même (bruits et lumières liés aux infrastructures, proximité des carrefours, artificialisation du milieu) ; on peut donc conclure aux mêmes conditions très défavorables à l'utilisation des arbres comme habitat par la chauve-souris. Au droit des stations, la probabilité d'y trouver un logis est encore plus hypothétique, que dans les inter stations, de par l'activité et les bruits et nuisances supplémentaires liés à l'exploitation du tramway sur les quais et en approche de ceux-ci (démarrages/freinages des rames, bruits de porte, usagers en attente).

En complément de l'audit réalisé sur un échantillon considéré comme représentatif, un examen visuel a été mené sur l'ensemble des arbres concernés par le présent dossier ; il révèle peu ou pas de cavités. À titre de précaution complémentaire, il sera demandé à l'entreprise qui procédera à l'abattage de s'assurer qu'aucune chauve-souris n'est présente dans les cavités de l'arbre à abattre avant le démarrage des travaux. En complément, la MEL réalisera le piégeage des 24 cavités gîtes sur 11 arbres. Cette intervention se fera sur 6 nuits entre le 18 mars et le 12 avril 2024 afin d'éviter aux chauves-souris d'utiliser lesdites cavités.

Enfin, le rapport de diagnostic écologique précise que : « *Les chauves-souris utilisent tout de même le Grand Boulevard pour chasser dans la frondaison des arbres et pour s'y déplacer. L'alignement des platanes joue un rôle de corridor écologique et leur permet de traverser le boulevard plus facilement. [...]* ». Ceci renforce la nécessité de venir, dans le cadre de la compensation, proposer une nouvelle offre végétale pertinente le long du Grand Boulevard afin de garantir le maillage écologique et améliorer la biodiversité locale.

4 DESCRIPTION DES OPÉRATIONS PROJÉTÉES ET DES PROJETS DE TRAVAUX

Les opérations projetées sur les infrastructures du tramway découlent du nécessaire renouvellement des rames actuelles (renouvellement approuvé lors du conseil métropolitain du 16 octobre 2020), mises en service en 1994 et arrivant en fin de vie en 2024.


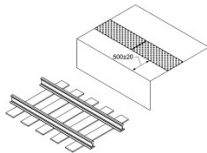


Ce renouvellement prévoit notamment :

- Un nouveau matériel roulant tramway ;
- L'adaptation des infrastructures en ligne et au dépôt au nouveau matériel roulant ;
- Le maintien de l'écartement métrique ;
- La mise en conformité réglementaire ;
- Le traitement de l'obsolescence à date ;
- L'accessibilité depuis la voirie.

Le remplacement des 24 rames vise à augmenter la capacité de transport avec l'introduction de rames plus longues (jusqu'à 32,4 m au lieu de 29,9 m actuellement) aux accès améliorés.

L'adaptation et la mise en conformité des quais est un préalable au déploiement des nouvelles rames sur le réseau existant.

Les quais seront traités selon plusieurs critères :

	<p>Contraintes du nouveau matériel roulant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allongement des quais pour adaptation aux nouvelles longueurs et à la position des portes du nouveau matériel roulant.
	<p>Mise en conformité réglementaire (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pente en long des quais identique au profil en long de la voie ferrée ; • Largeur minimum des cheminements de 1,40m de large ; • Aire minimale de rotation à 360° de 1,50m x 1,50m devant toutes les portes susceptibles d'être empruntées par les UFR ; • Bande d'éveil de vigilance (largeur réduite = 42cm) sur toute la longueur du quai, contraste visuel et tactile marquant la différence de hauteur du nez-de-quai ; • Contrôle des valeurs des lacunes entre quai et matériel roulant ; • Accessibilité aux équipements ; • Qualité des sols et qualité de la lisibilité de la signalétique.
	<p>Accessibilité depuis la voirie (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclinaison des rampes d'accès (profil en long), pente < 5% sur une longueur de 10m maximum, sans palier intermédiaire.
	<p>Rénovation des quais et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régénération des quais dégradés sur l'ensemble du réseau.

(1) Arrêté du 13 juillet 2009 relatif à la mise en accessibilité des véhicules de transport public guidé urbain aux personnes handicapées et à mobilité réduite

(2) Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

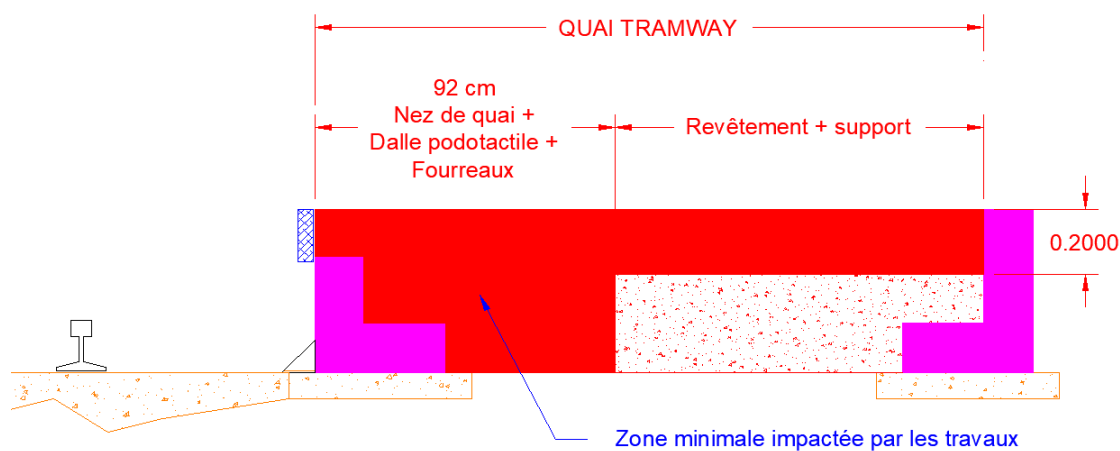
Les études de reprise des quais ont mis en évidence plusieurs sujets concernant les arbres existants et leurs interactions avec leur environnement :

	<p>PROBLEMATIQUE ACCESSIBILITE</p> <p>Largeur de passage restreinte (1,40 m) ;</p> <p>Déformation prononcée du revêtement avec présence de ressauts (2 cm maxi).</p>	
	<p>PROBLEMATIQUE SYSTÈME RACINAIRE</p> <p>Déformation prononcée du revêtement, avec risque de chute de personne (1 cas signalé)</p> <p>Création de cuvette avec stagnation d'eau et risque de chute de personnes en période hivernale</p> <p>Déformation du nez de quai engendrant un conflit avec le matériel roulant et une dégradation de l'accès pour les usagers</p>	
	<p>PROBLEMATIQUE SECURITAIRE</p> <p>Certains arbres ont été évalués à risque en cas de collision entre un tramway et un véhicule routier.</p> <p>Les arbres, dont le diamètre mesuré à la base du tronc est (ou sera) supérieur à 0,10 m, sont considérés comme des obstacles fixes.</p> <p><i>Guide technique relatif à l'implantation des obstacles fixes à proximité des intersections tramway / voies routières. Version 3 de juillet 2021</i></p>	
	<p>PROBLEMATIQUE ALLONGEMENT DU QUAI</p> <p>Certains arbres se situent en zone de prolongement du quai.</p>	

Les arbres objets du présent dossier de demande d'autorisation préalable d'abattage sont ceux qui induisent des problématiques d'accessibilité PMR, provoquent des soulèvements racinaires et qui s'opposent à l'allongement des quais, pour les quais dont les travaux de mise en conformité sont prévus en 2024 et 2025. Les premiers travaux sur les quais sont programmés à partir du 24 juin 2024.

Les travaux d'adaptation et de mise en conformité des quais comprennent les travaux suivants

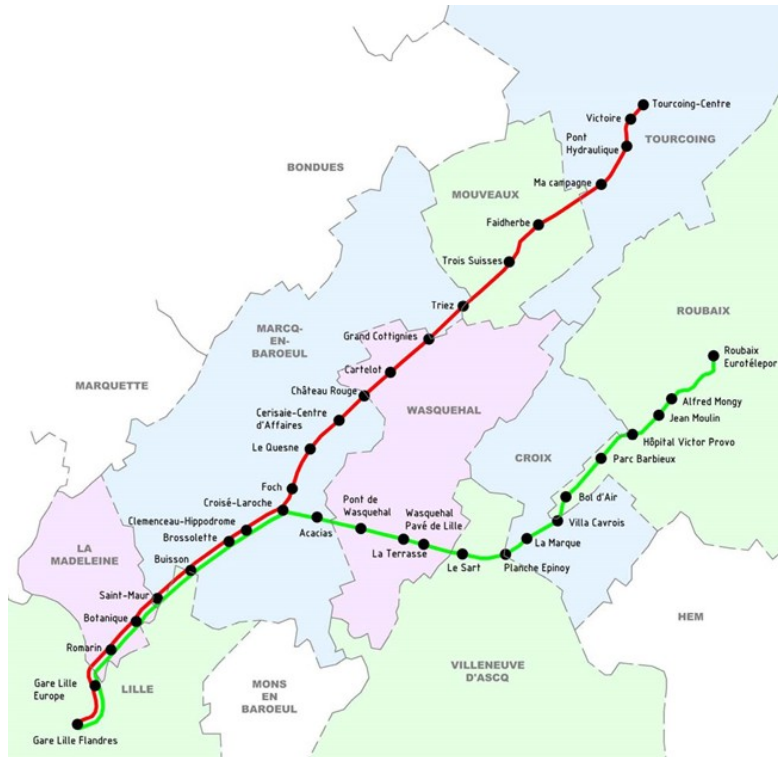
- Dépose de l'ensemble des équipements présents sur les quais
- Dépose du revêtement de surface de type asphalte
- Pose d'un nez de quai + dalle podotactile sur une largeur de 92 cm (largeur réglementaire incluant le positionnement d'une dalle podotactile de largeur réduite de 42 cm à 50 cm du bord côté voie tramway)
- Passage de fourreaux pour équipements de quai
- Mise à la terre des équipements métalliques
- Allongement de quai
- Reprise des rampes d'accès aux quais
- Modification et nouveau positionnement du mobilier de quai
- Remplacement des revêtements de sol
- Remplacement de fourreaux intrinsèques au quai



Les racines des arbres actuels se situent dans la zone identifiée comme « zone minimale impactée par les travaux ».

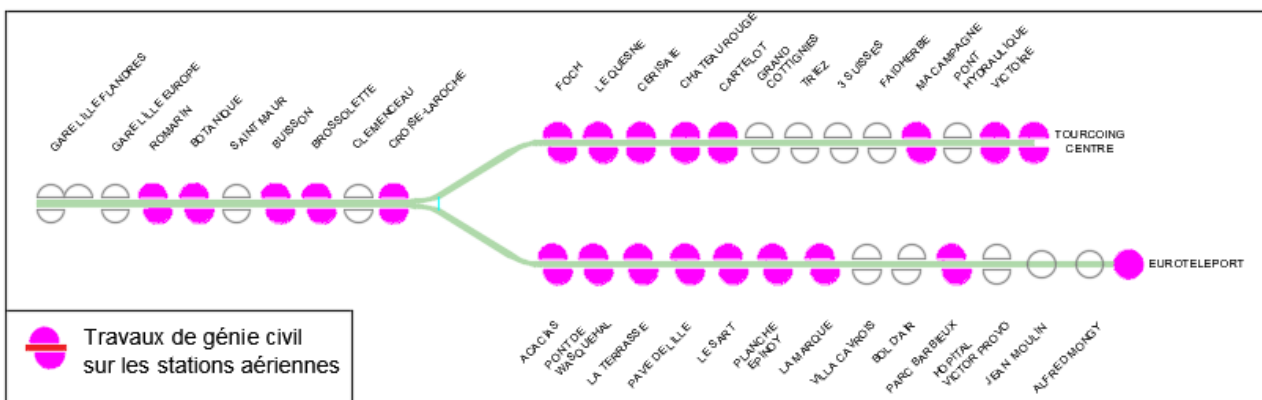
5 PLAN DE SITUATION DU PROJET

Le périmètre d'intervention sur les quais englobe la quasi-totalité du linéaire de l'infrastructure du tramway, avec des interventions phasées sur plusieurs années. Les travaux de l'année 2023 ont été réalisés , il reste donc les travaux à réaliser en 2024 et 2025.



Plan du réseau de tramway et communes desservies

Les travaux de génie civil prévus sur les quais en 2024 et 2025 concernent les arrêts repris ci-dessous, localisées dans les communes de Lille, La Madeleine, Villeneuve d'Ascq, Croix, Roubaix, Wasquehal, Marcq-en-Barœul et Tourcoing.



Travaux de génie civil en 2024 et 2025





44 quais seront adaptés et mis en conformité en 2024 et 2025. Les 18 arrêts identifiés en bleu ci-dessous sont concernés par la présence d'arbres d'alignement.



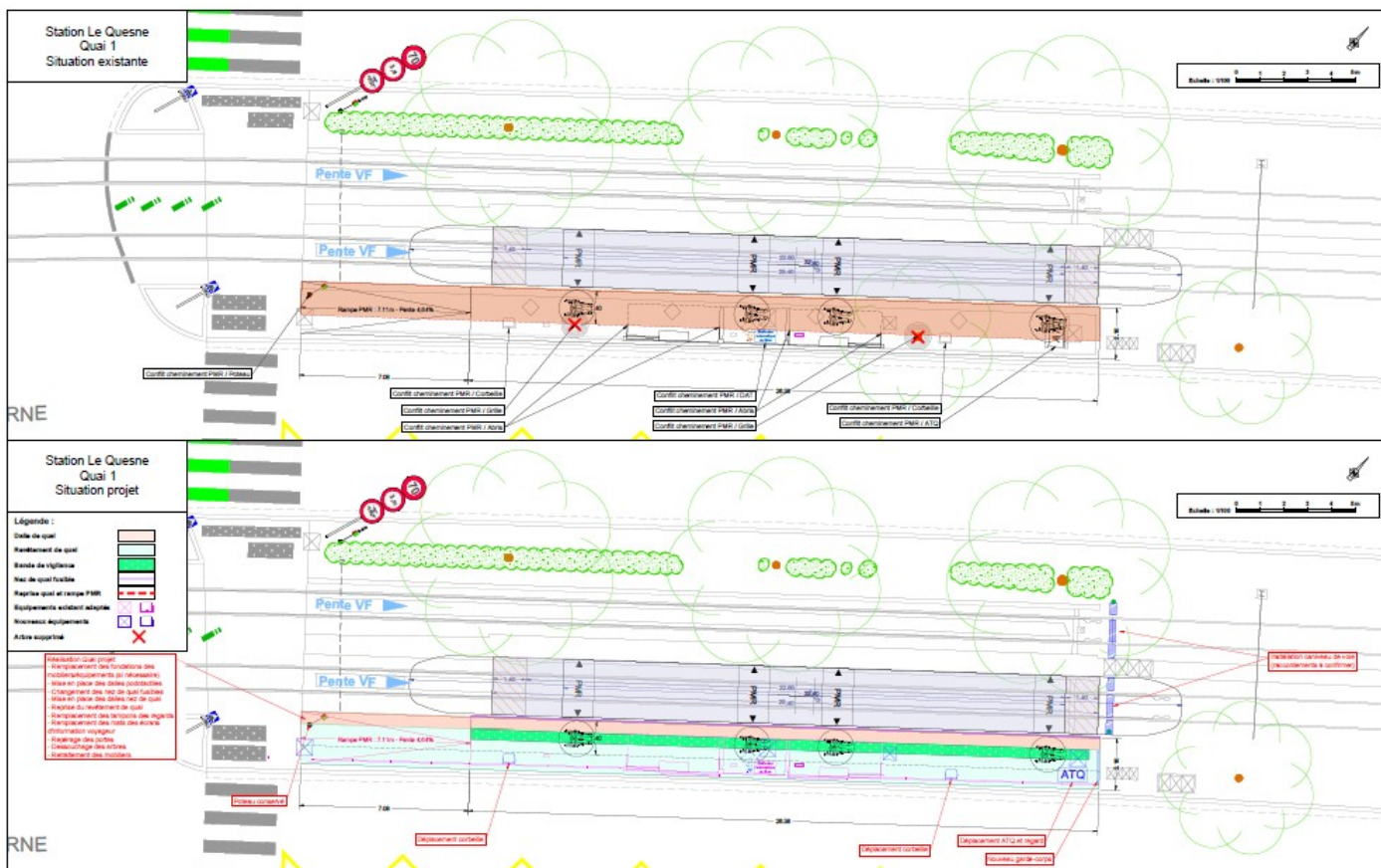
Tronc commun	Branche de Roubaix	Branche de Tourcoing
ROMARIN (ROM)	FOCH (FOC)	ACACIAS (ACA)
BOTANIQUE (BOT)	LE QUESNE (LQS)	PONT DE WASQUEHAL (PDW)
BUISSON (BUI)	CERISIAIE (CDA)	LA TERRASSE (LAT)
BROSSOLETTE (BRO)	CHATEAU ROUGE (CTR)	PAVE DE LILLE (PAL)
CROISE LAROCHE (CRL)	CARTELOT (CAR)	LE SART (LSA)
	MA CAMPAGNE (MAC)	PLANCHE EPINOY (PEP)
	VICTOIRE	LA MARQUE (LMA)
	TOURCOING CENTRE	PARC BARBIEUX
		EUROTELEPORT

Les plans de l'ensemble des stations de tramway concernées par le présent dossier sont repris en annexe.

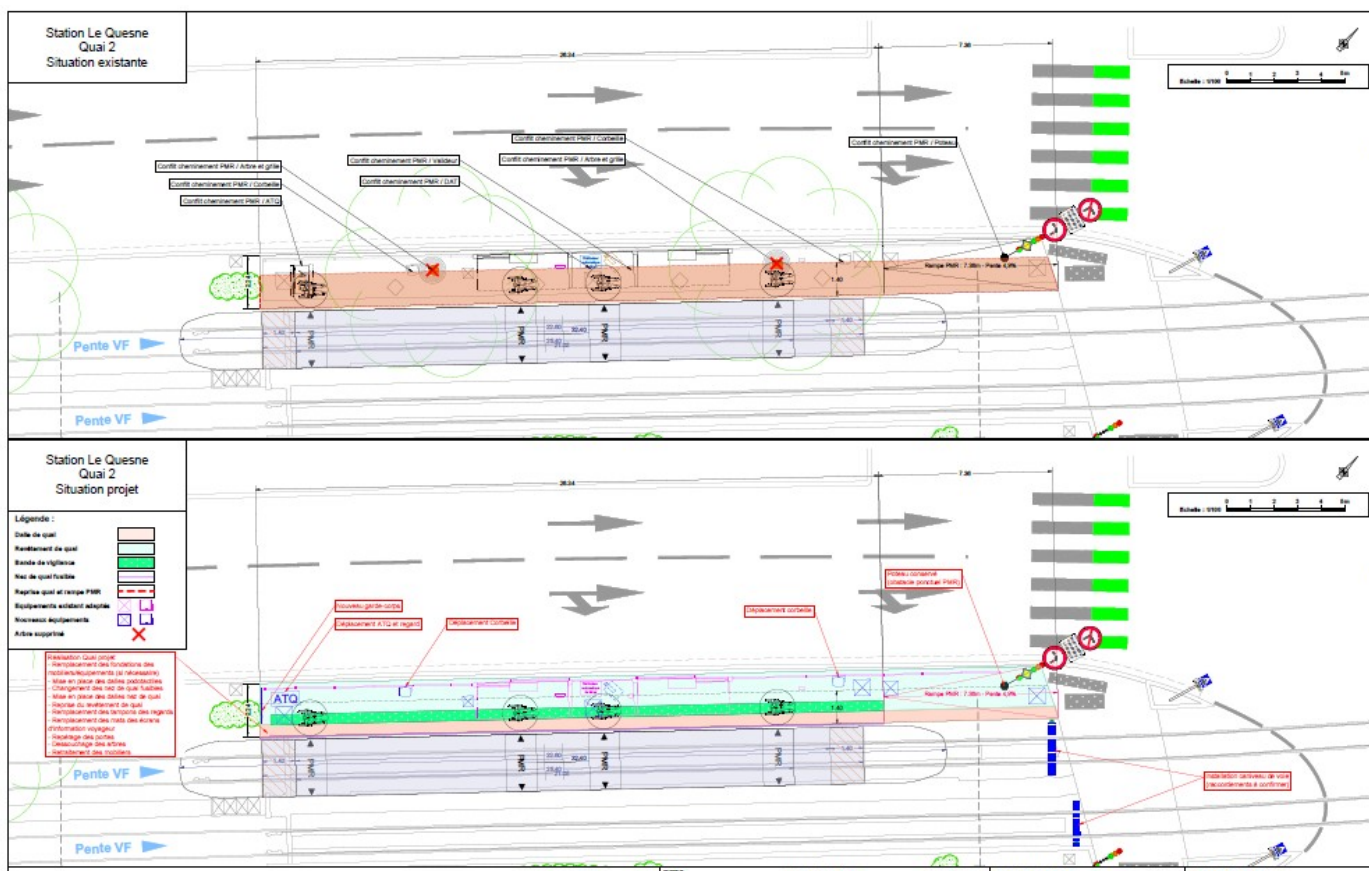
Un exemple est présenté ci-après.

Exemple de la station Le Quesne :

SENS LILLE VERS TOURCOING :



SENS TOURCOING VERS LILLE :



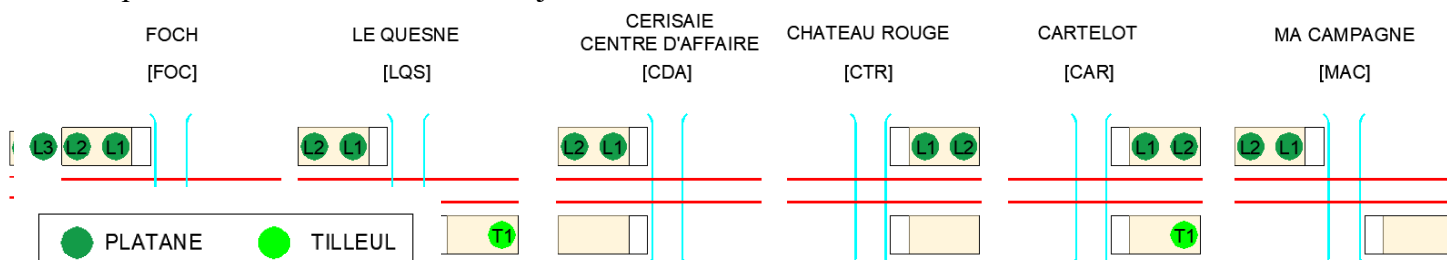
Le nombre d'arbres à abattre par quai et leur distance par rapport aux infrastructures adjacentes sont repris dans le tableau ci-après.

STATIONS	Communes	Arbres à abattre	
		Nombre	Détail
ROMARIN	La Madeleine	1	1 tilleul
BOTANIQUE	La Madeleine	4	2 tilleuls et 2 platanes
BUISSON	Marcq en Baroeul / Lille	3	1 tilleuls et 2 platanes
BROSSOLETTE	Marcq en Baroeul	3	1 tilleuls et 2 platanes
CROISE LAROCHE	Marcq en Baroeul	6	4 tilleuls et 2 platanes
FOCH	Marcq en Baroeul	3	3 platanes
LE QUESNE	Marcq en Baroeul	3	1 tilleuls et 2 platanes
CERISAIE CENTRE D'AFFAIRES	Marcq en Baroeul	2	2 platanes
CHÂTEAU ROUGE	Marcq en Baroeul	2	2 platanes
CARTELOT	Wasquehal	3	1 tilleuls et 2 platanes
MA CAMPAGNE	Tourcoing	2	2 platanes
ACACIAS	Marcq en Baroeul	4	4 platanes
PONT DE WASQUEHAL	Wasquehal	3	3 platanes
LA TERRASSE	Wasquehal	3	3 platanes
WASQUEHAL PAVE DE LILLE	Wasquehal	3	3 platanes
LE SART	Villeneuve d'Ascq	4	4 platanes
PLANCHE EPINOY	Villeneuve d'Ascq	3	3 platanes
LA MARQUE	Croix	4	4 platanes

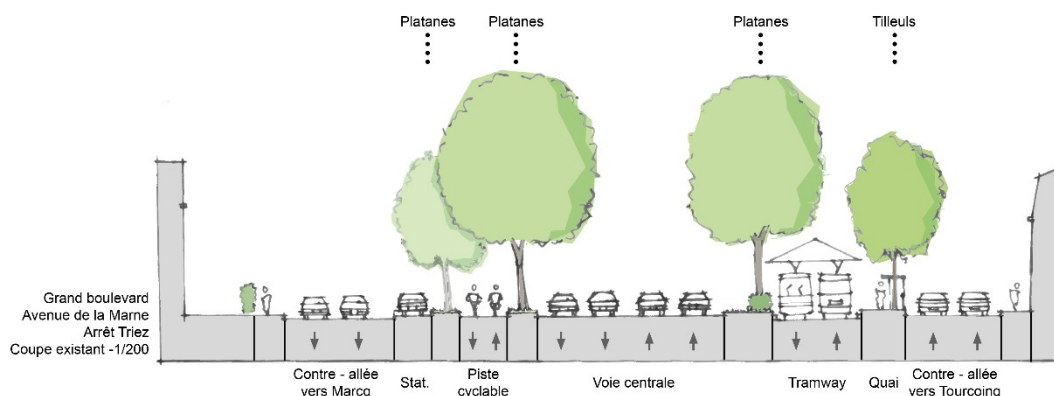
Les travaux de mise en conformité des quais prévus en 2024 et 2025 nécessitent l'abattage de 56 arbres sur l'ensemble du réseau de Tramway.

Une présentation plus détaillée des arbres identifiés ci-dessus est jointe en Annexe 1.

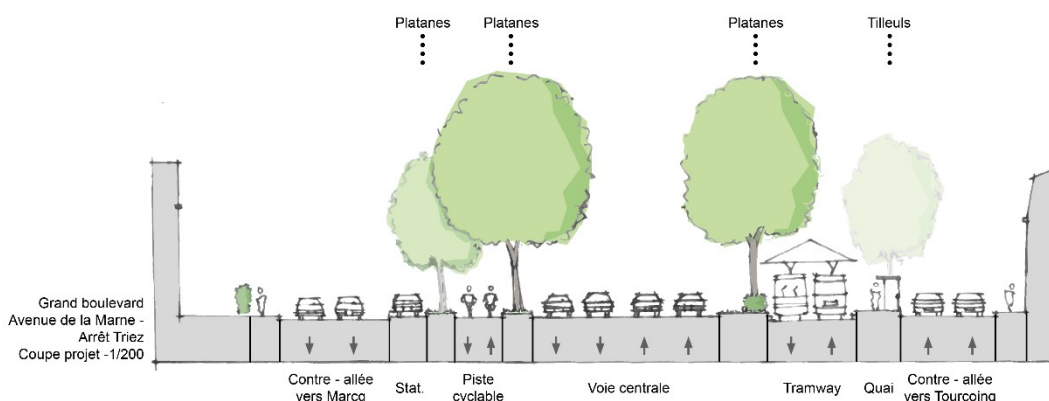
Implantation des arbres faisant l'objet d'interventions



7 VUE DE L'ALIGNEMENT CONCERNÉ AVANT ET APRÈS LES OPÉRATIONS PROJÉTÉES



Coupe au droit de la station Le Quesne avant abattage



Coupe au droit de la station Le Quesne après abattage

Les chaussées et les trottoirs sont principalement revêtus d'enrobés.

Sur la branche de Tourcoing, les latérales accueillent environ 3 000 véhicules/jour chacune, les voies centrales environ 7 000 véhicules/jour, deux sens confondus.

La piste cyclable en enrobés est empruntée par environ 700 usagers par jour.

8 MESURES D'ÉVITEMENT ENVISAGÉES

L'abattage des arbres d'alignement situés sur les quais ou dans l'emprise projetée des quais allongés est justifié par les résultats des analyses phytosanitaires produites et les résultats de l'étude technique.

- Conservation des arbres (mesure écartée) :

Le rapport de l'expert montre que la pérennité des arbres ne peut être garantie au vu des travaux envisagés.

Extrait du rapport ALIWEN :

En terme de recommandation, lorsque l'arbre montre une interférence élevée avec la grille et le macadam, cela signifie que ses racines se sont fortement étendues. Lors des travaux, elles seront inévitablement sectionnées avec des conséquences graves non seulement pour la stabilité de l'arbre mais également pour son métabolisme. Il ne pourra ni survivre en l'état ni être intégré dans le nouveau quai. C'est pour ces raisons que nous préconisons l'abattage.

- Modification de la nature des travaux (mesure écartée):

Les travaux ne peuvent pas être modifiés pour préserver les arbres. Par exemple, la solution alternative visant à surélever les quais de manière à échapper au système racinaire ne peut être retenue puisque les stations doivent être toutes uniformes sur le réseau afin de garantir la compatibilité entre le matériel roulant et le quai et que les 4 stations souterraines (Gare Lille Flandres, Gare Lille Europe, Saint Maur et Clémenceau) ne peuvent être modifiées en ce sens.

- Alternative géographique (mesure écartée) :

Le déplacement des quais ne peut être retenu car il engendrerait plus d'abattages d'arbres que le projet actuel.

- Transplantation (mesure retenue, en cours d'expertise)

Dans son rapport, l'AAPA propose la transplantation de 9 arbres. Cette recommandation est retenue et les démarches sont en cours pour vérifier sa faisabilité technique. Les arbres concernés seront transplantés à proximité aux emplacements décrits dans le paragraphe sur les mesures de compensation.

Le rapport circonstancié indique que ce sont 9 arbres (4 platanes et 5 tilleuls) qui pourraient être transplantés ; cependant, il est nécessaire, au vu des circonférences, de porter une analyse plus poussée sur l'étendue du chevelu racinaire et la capacité de reprise des arbres.

9 STRATÉGIE DE COMPENSATION JUSQU'EN 2025

La compensation due (pour les abattages autorisés en 2023) et celle à venir (pour les abattages prévus en 2024 et 2025) s'élève à :

- Compensation des arbres abattus en 2023 : 31 arbres
- Compensation des arbres à abattre en 2024 et 2025 : 56 arbres

Soit un TOTAL de 87 arbres à compenser.

9.1 1^{er} niveau de compensation – confortement des alignements présents le long de la piste cyclable, sur l'ensemble du Grand Boulevard

Préambule – légende des plans

Un inventaire cartographique des arbres existants et des arbres manquants est fourni en pièces jointes. Il intègre les arbres coté pistes cyclables et ceux le long de la voie de Tram.

Sont représentés comme suit :

- Vert = Les arbres existants sur la base de GTF (base de données cartographique) => 1 553 arbres existants sur la frange bordant le tram
- Jaune = Les arbres manquants « mitage de l'alignement »
- Rose = Les arbres abattus en 2023
- Violet = Les arbres à abattre en 2024 et 2025
- Orange = Les plantations dans les voies de tourne à gauche
- Contour Rouge et Orange = Dettes à compenser (les 31 arbres abattus en 2023 et dont le présent dossier précise la compensation)



9.1.1 Compensation Côté piste cyclable

Sont comptabilisés :

- 60 plantations en lieu et place d'arbres manquants dans les alignements, pour les reconstituer (en jaune sur les plans)
- 28 plantations dans des bandes d'espaces verts en continuité de alignements existants (en orange sur les plans) ; dans certains cas, ces plantations nécessiteront des travaux de voirie, visant à réduire l'espace de chaussée, au profit de la bande plantée (carrefour Cartelot à Wasquehal et Planche Epinoy à Villeneuve d'Ascq).

Le confortement de ces alignements d'arbres, en plantant aux emplacements des arbres « manquants » permet donc la plantation de 88 arbres

Dans ce cadre la MEL replantera des platanes communs, *Platanus x acerifolia*, pour reprendre l'essence présente sur l'alignement existant. Il sera planté des arbres de taille 18/20 avec un houppier haut pour éviter des désagréments d'usages.

9.1.2 Côté voie tramway


Le long du tramway, la bande plantée est trop étroite pour permettre des plantations d'arbres qui permettent un développement des arbres satisfaisant et dans des conditions de sécurité suffisantes vis-à-vis u tramway. L'étroitesse de la bande plantée explique d'ailleurs la mauvaise santé phytosanitaire de nombreux arbres localisés le long du tramway.



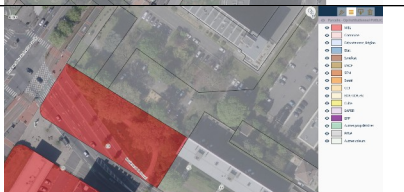
Dans le cadre du présent dossier, aucune plantation compensatoire n'est envisagée dans les mitages côté voie tramway ; la reconstitution de l'alignement côté tramway nécessitera des travaux conséquents pour élargir la bande plantée ; ceux-ci sont envisagés à moyen terme.

9.2 2^{ème} niveau de compensation - Zone de compensation complémentaire dans les 50 ou 100 m à proximité du Grand Boulevard, sur des parcelles métropolitaines ou communales

L'analyse du cadastre a permis d'identifier plusieurs parcelles métropolitaines dont l'occupation du sol est en pleine terre et permettrait d'accueillir une compensation ponctuelle.

Les parcelles métropolitaines identifiées sont les suivantes, avec l'indication de leur potentiel de plantations d'arbres (de l'ordre de 38 sujets) :

Information parcelle	Possibilité de planter	Vue aérienne
Branche de Tourcoing / Avenue de la Marne		
Territoire de Marcq en Baroeul Parcelles AC68 AC81 AC86 AC353 AC287 AC351 AC 241 Échangeur A22-E17 /	Plusieurs clairières sont présentes ; il est possible de planter 20 arbres	

Territoire de Mouvaux AO 237 16022 m ²	Château des bonnets Vauban, quelques espaces à planter sous réserve de l'avis de l'ABF Possibilité de planter 10 arbres	
Branche de Roubaix / Avenue de Flandres		
Territoire de Roubaix Parcelle BC90 BC91	Possibilité de planter 3 arbres	
Territoire de Roubaix Parcelle IL 1	Possibilité de planter 2 arbres	

Ces parcelles sont présentées dans le cadre du présent dossier dans la mesure où elles offrent les conditions permettant la plantation des 9 arbres identifiés comme pouvant faire l'objet d'une transplantation.

Si cette hypothèse est confirmée par les études en cours sur ce sujet, la MEL plantera en complément de ces arbres des essences diversifiées et locales en adéquation avec des plantations de jardins, square. Elles seront choisies selon le guide des plantations du Conservatoire Botanique de Bailleul.

9.3 Transplantation

Sous réserve de la faisabilité technique à confirmer (cf. plus haut – article 8), la transplantation de 9 arbres pourrait être opérée sur les parcelles répertoriées ci-dessus qui offrent les conditions d'accès nécessaires à la transplanteuse.

9.4 Conclusion

En conclusion :

Les 87 arbres à compenser au titre des abattages 2023 et 2024 seront répartis comme suit :

- 1) Confortement des alignements côté piste cyclable : 60 plantations dans les mitages existants côté piste cyclable et 28 nouvelles plantations dans la continuité d'espaces verts non plantés côté piste cyclable également
- 2) 9 arbres transplantés à répartir dans les parcelles métropolitaines présentant un potentiel de plantations

Le projet présente donc un total de 88 nouvelles plantations et 9 transplantations potentielles.

L'ensemble de ces plantations sera mis en œuvre au plus tard en mars 2026 avec une programmation :

- Hiver 2024/ 2025 => un maximum de plantations dans les mitages existants qui nécessitent peu d'investigation du sous-sol

- Hiver 2025/2026 => plantations dans les espaces verts dans la continuité des pistes cyclables et dans les voies neutralisés (étude d'investigation à mener notamment s'agissant de la présence de réseaux souterrains)

ANNEXES :

Annexe 1 : DESCRIPTION DES ARBRES SITUES SUR LES QUAIS CONCERNES PAR DES TRAVAUX EN 2024 / 2025

Annexe 2 : RAPPORT DE LA SOCIETE ALIWEN

Annexe 3 : RAPPORT DE LA SOCIETE AAPA

Annexe 4 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ARBRES SITUES LE LONG DU GRAND BOULEVARD – ENM MEL

Annexe 5 : PLANS DES SITUATIONS EXISTANTES ET PROJETEES DES QUAIS CONCERNES PAR L'ABATTAGE D'ARBRES POUR DES TRAVAUX EN 2023





10.1 ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES ARBRES SITUES SUR LES QUAIS CONCERNES PAR DES TRAVAUX EN 2024 / 2025

Station Romarin



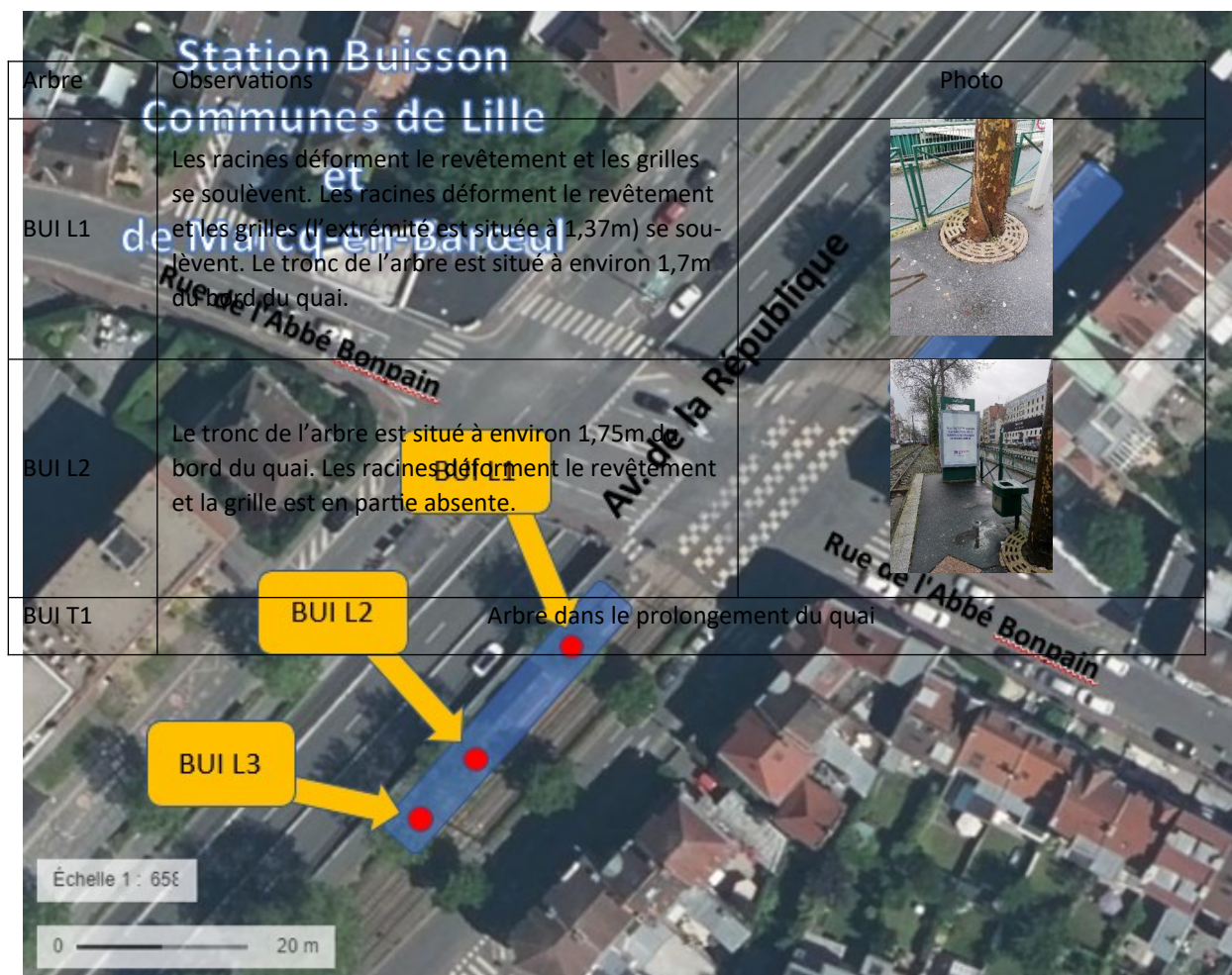
REPÈRE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
ROM T1	Tilia cordata	90 cm	8 m	4 m

Station Botanique

Arbre	Observations	Photo
BOT L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,41m du bord de quai.	
BOT L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,40m du bord de quai	
BOT T2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,39m du bord de quai	
BOT T2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,37m du bord de quai	

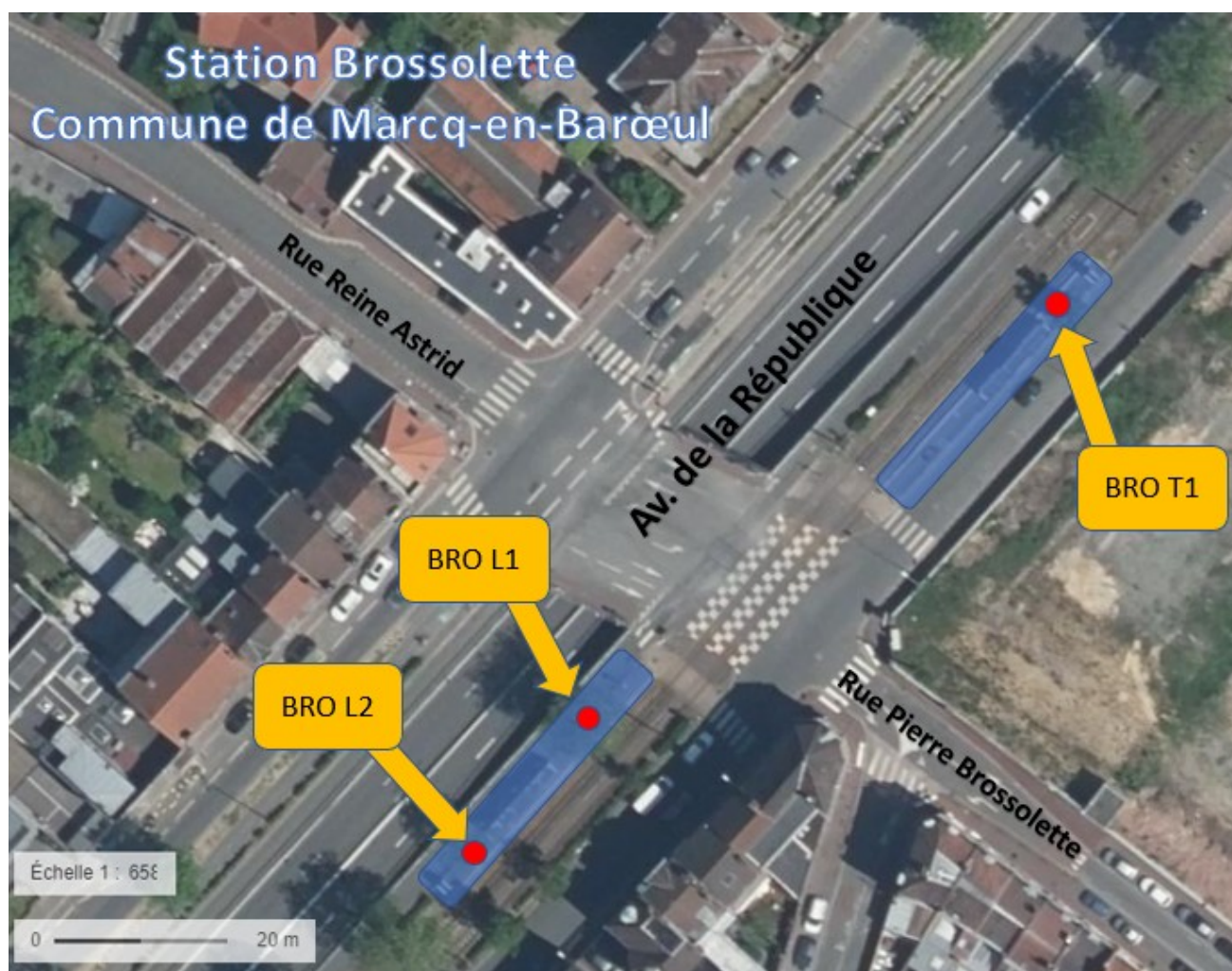
REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
BOT L1	Platanus x acerifolia	140 cm	15 m	13,9 m
BOT L2	Platanus x acerifolia	111 cm	14 m	10,6 m
BOT T1	Tilia cordata	85 cm	12 m	6,6 m
BOT T2	Tilia cordata	89 cm	13 m	6,6 m

Station Buisson



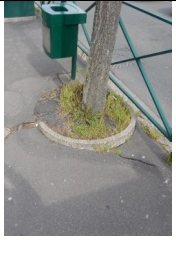


REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
BUI L1	Platanus x acerifolia	120 cm	14 m	9,36 m
BUI L2	Platanus x acerifolia	110 cm	15 m	11 m
BUI T1	Tilia cordata	70 cm	10 m	5,2 m

Station Brossolette

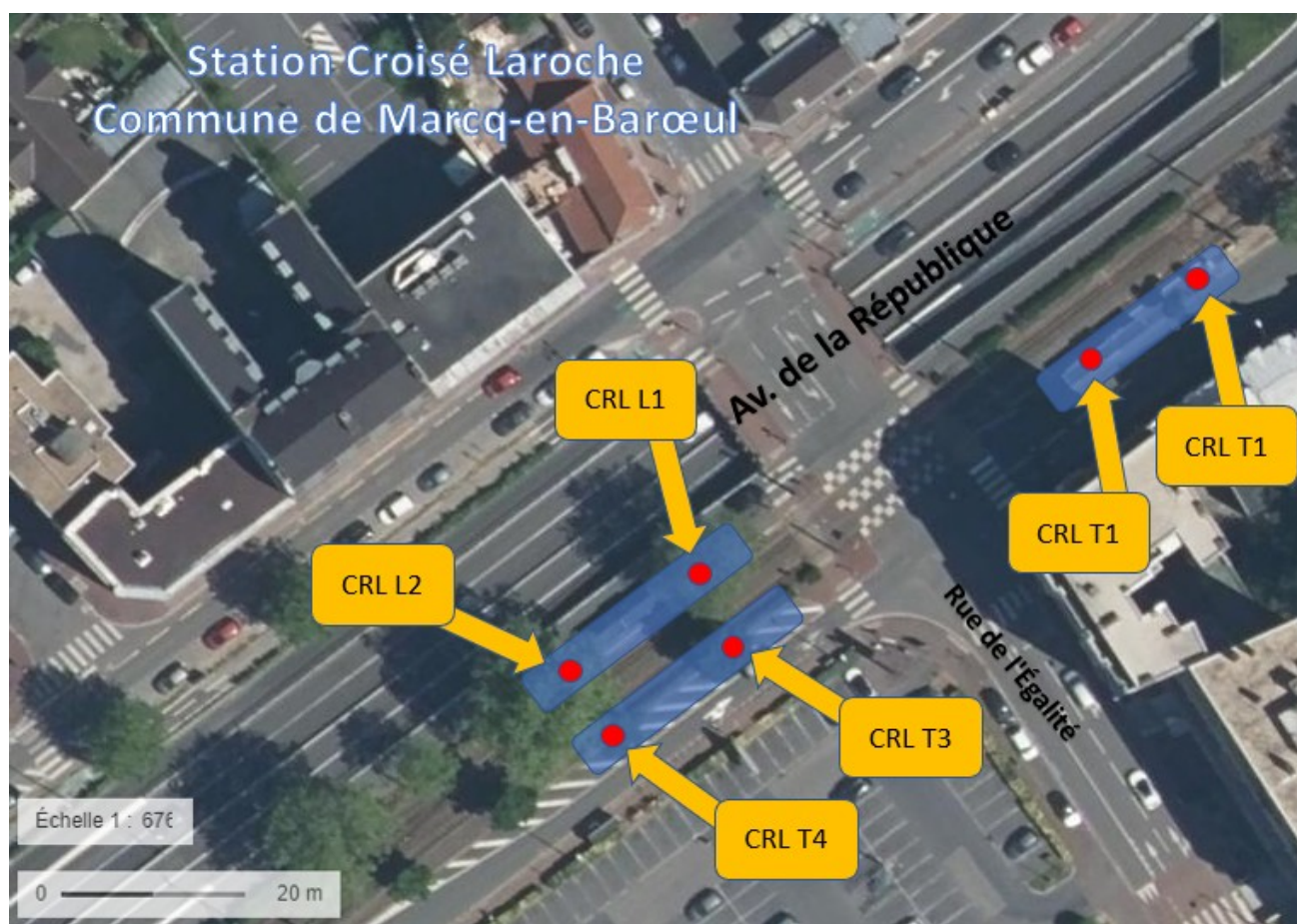


REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
BRO L1	Platanus x acerifolia	110 cm	13 m	12 m
BRO L2	Platanus x acerifolia	70 cm	10 m	9 m
BRO T1	Tilia cordata	70 cm	8 m	3,9 m


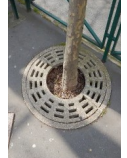


Arbre	Observations	Photo
BRO L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles sont absentes. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,33m du bord de quai	
BRO L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,30m du bord de quai.	
BRO T1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent, La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,37m du bord de quai	



Station Croisé Laroche

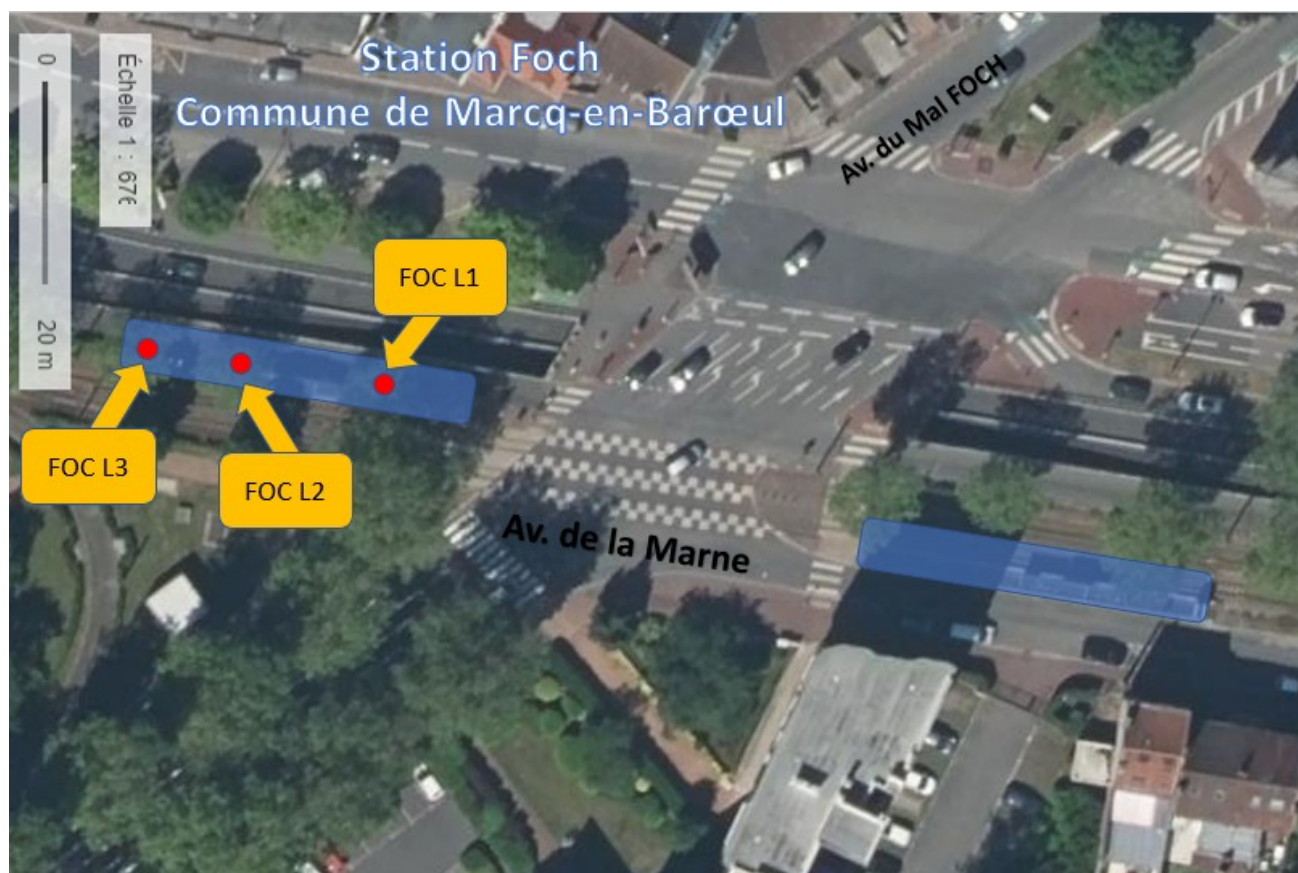


REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
CRL L1	Platanus x acerifolia	137 cm	14 m	13 m
CRL L2	Platanus x acerifolia	44 cm	8 m	5 m
CRL T1	Tilia cordata	55 cm	6 m	3,4 m
CRL T2	Tilia cordata	47 cm	5 m	2,7 m
CRL T3	Tilia cordata	92 cm	11 m	6,2 m
CRL T4	Tilia cordata	100 cm	12 m	7,5 m



Arbre	Observations	Photo
CRL L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,24m du bord de quai.	
CRL L2	Arbre jeune, situé à 1,75m du bord du quai. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,22m du bord de quai	
CRL T1	Arbre jeune situé à 1,7m du bord du quai. La grille se soulève	
CRL T2	Arbre jeune, situé à 1,65m du bord du quai	
CRL T3	Arbre au droit du nouveau quai	
CRL T4	Arbre au droit du nouveau quai	



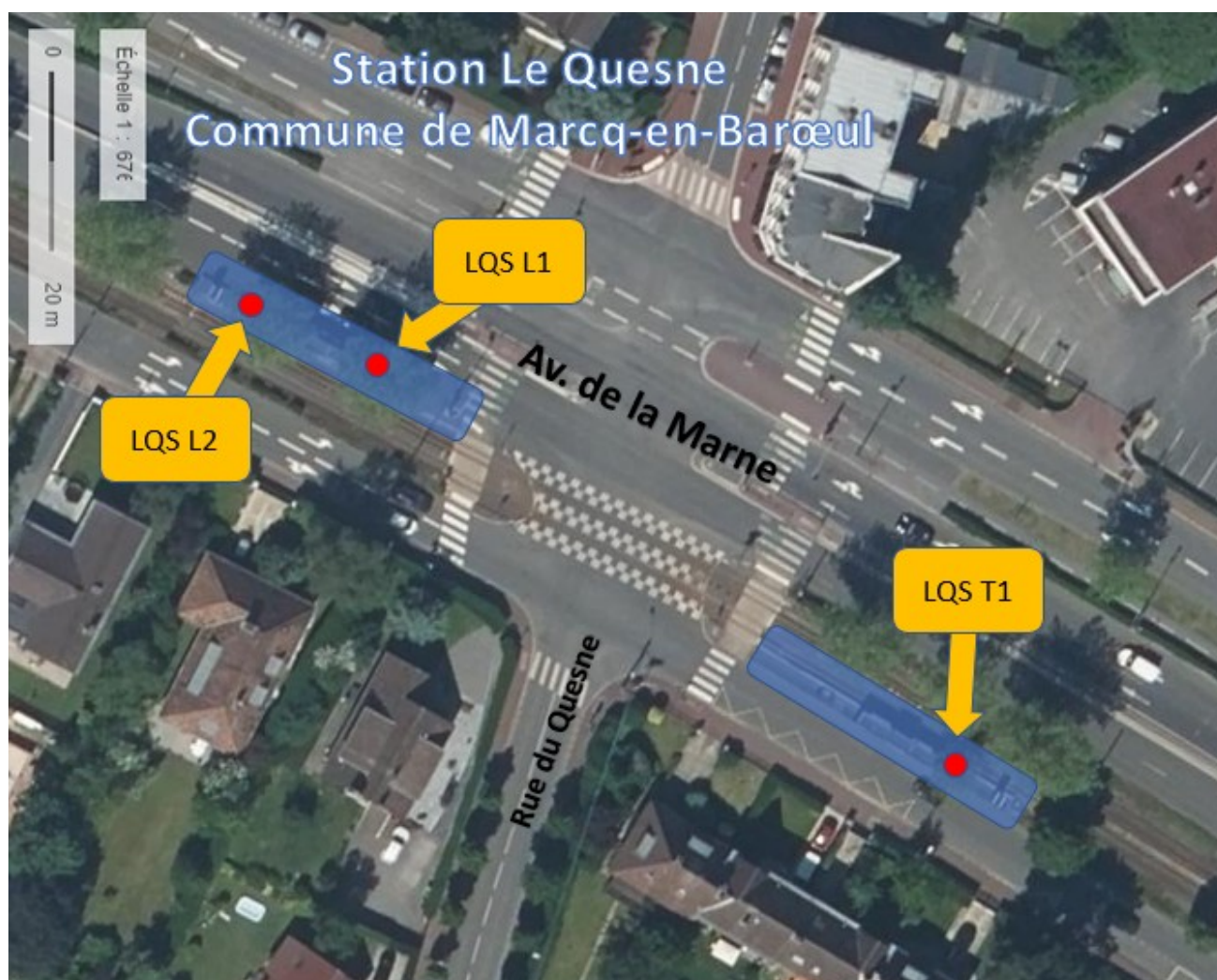
Station Foch






REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
FOC L1	Platanus x acerifolia	65 cm	9 m	7,5 m
FOC L2	Platanus x acerifolia	79 cm	10 m	8 m
FOC L3	Platanus x acerifolia	75 cm	12 m	8,5 m

Arbre	Observations	Photo
FOC L1	L'arbre est à 1,26m du nez de quai	
FOC L2	L'arbre est à 1,22 m du nez de quai. Les racines déforment le revêtement et les grilles sont cassées	
FOC L3	Arbre dans le prolongement du quai	

Station Le Quesne



REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
LQS L1	Platanus x acerifolia	130 cm	15 m	10,8 m
LQS L2	Platanus x acerifolia	119 cm	15 m	10 m
LQS T1	Tilia cordata	85 cm	10 m	6,2 m



Arbre	Observations	Photo
LQS L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,85m du bord de quai	
LQS L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 0,9m du bord de quai	
LQS T1	La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,88m du bord de quai	



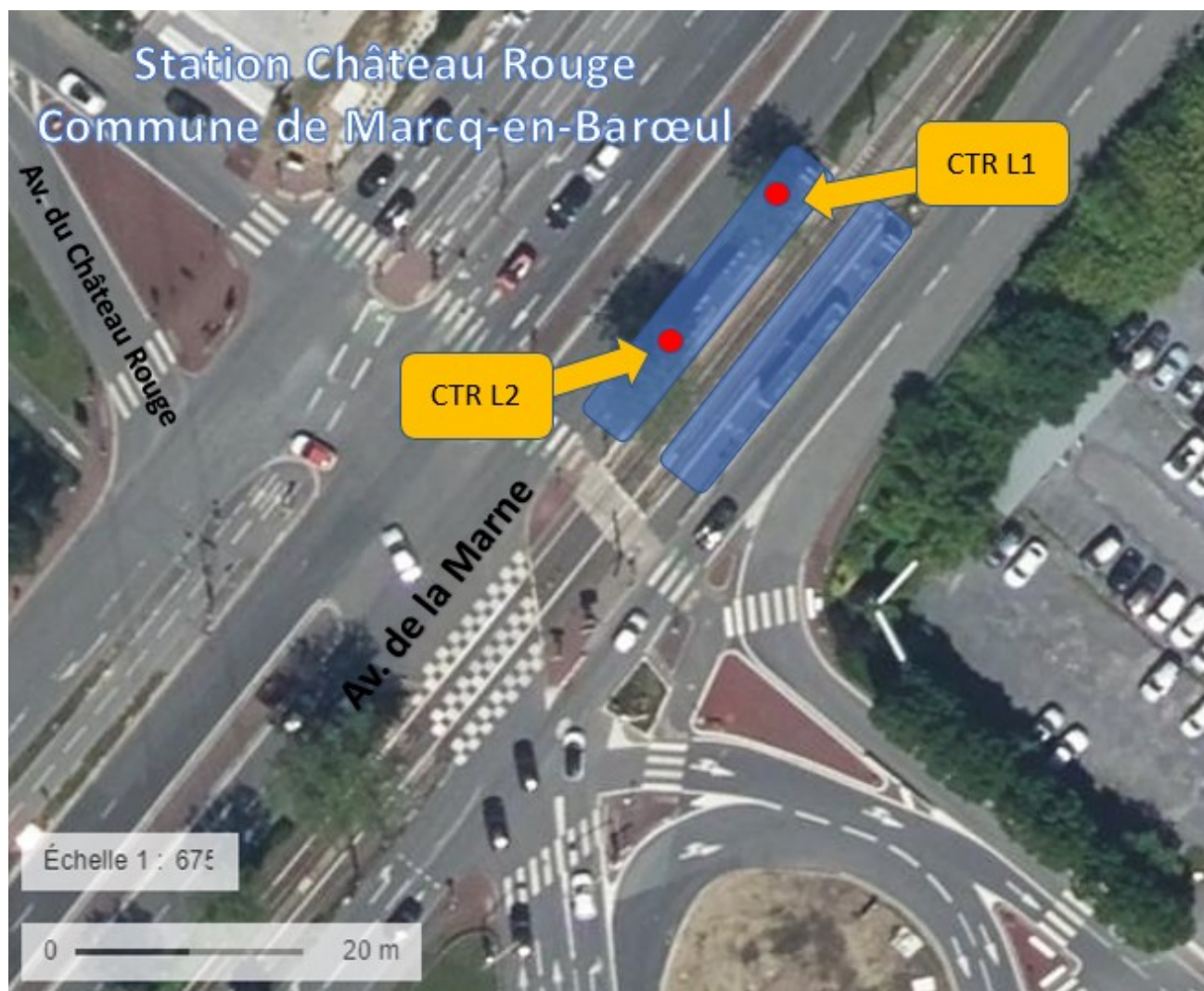
Station Cerisaie Centre d'affaire




REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
CDA L1	Platanus x acerifolia	125 cm	14 m	9,7 m
CDA L2	Platanus x acerifolia	98 cm	14 m	10,2 m


Arbre	Observations	Photo
CDA L1	L'arbre est à 1,11m du nez de quai. Racines visibles modifiant la planimétrie du quai. Bordure de fosse discontinue. Grille en partie absente	
CDA L2	L'arbre est à 1,20 m du nez de quai. Les racines déforment le revêtement et les grilles sont absentes	

Station Château Rouge



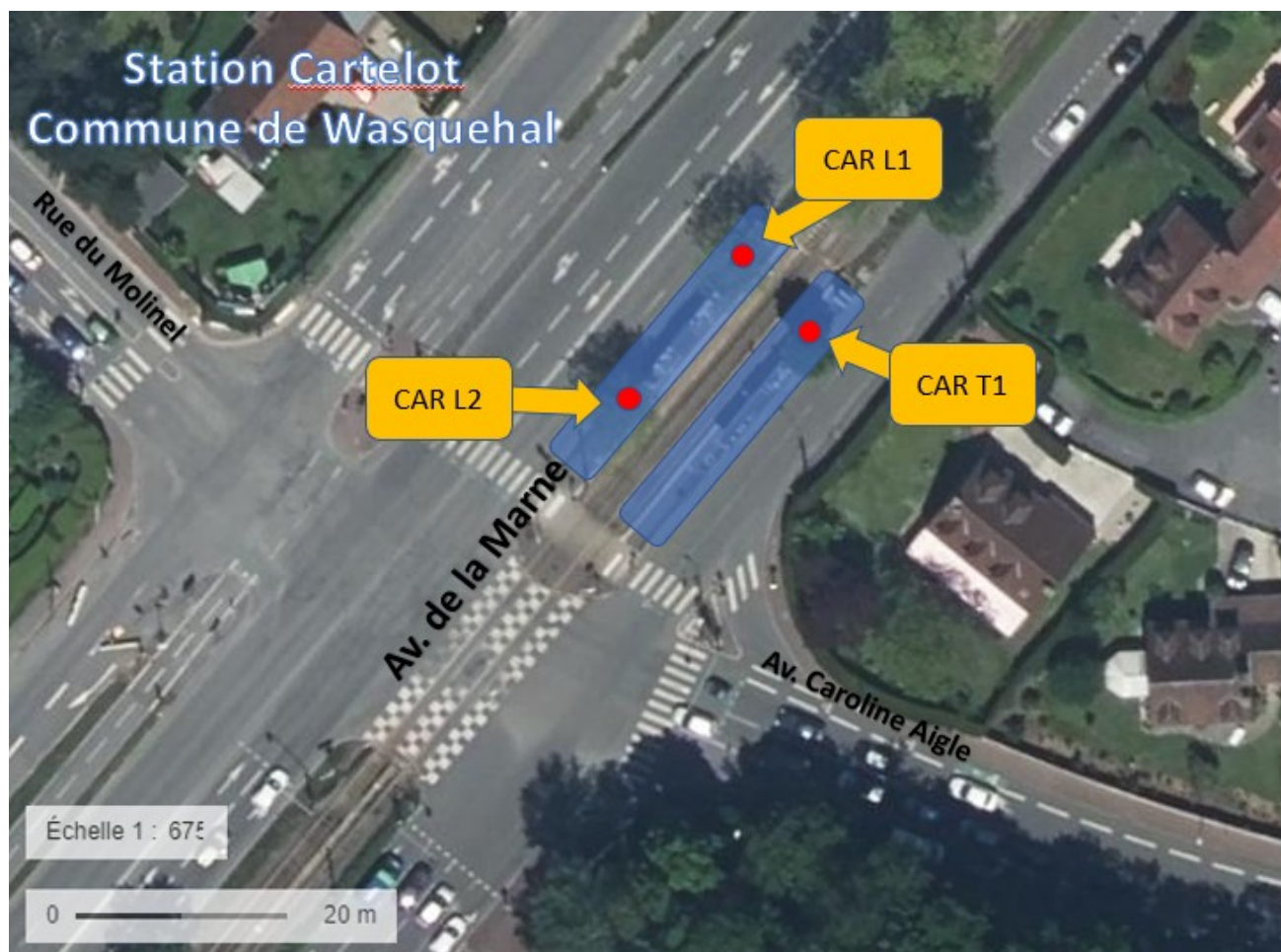
REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
CTR L1	Platanus x acerifolia	93 cm	13 m	7,8 m
CTR L2	Platanus x acerifolia	113 cm	15 m	10,2 m

Arbre	Observations	Photo
CTR L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,45m du bord de quai	




CTR L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,44m du bord de quai	
--------	---	---



Station Cartelot



REPÈRE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
CAR L1	Platanus x acerifolia	91 cm	12 m	8,86 m
CAR L2	Platanus x acerifolia	93 cm	12 m	9 m
CAR T1	Tilia cordata	81 cm	11 m	5,5 m



Arbre	Observations	Photo
CAR L1	Les racines déforment le revêtement. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 1,47m du bord de quai	
CAR L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 1,47m du bord de quai	
CAR T1	Les racines déforment a priori le revêtement. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 1,14m du bord de quai	



Station Ma Campagne

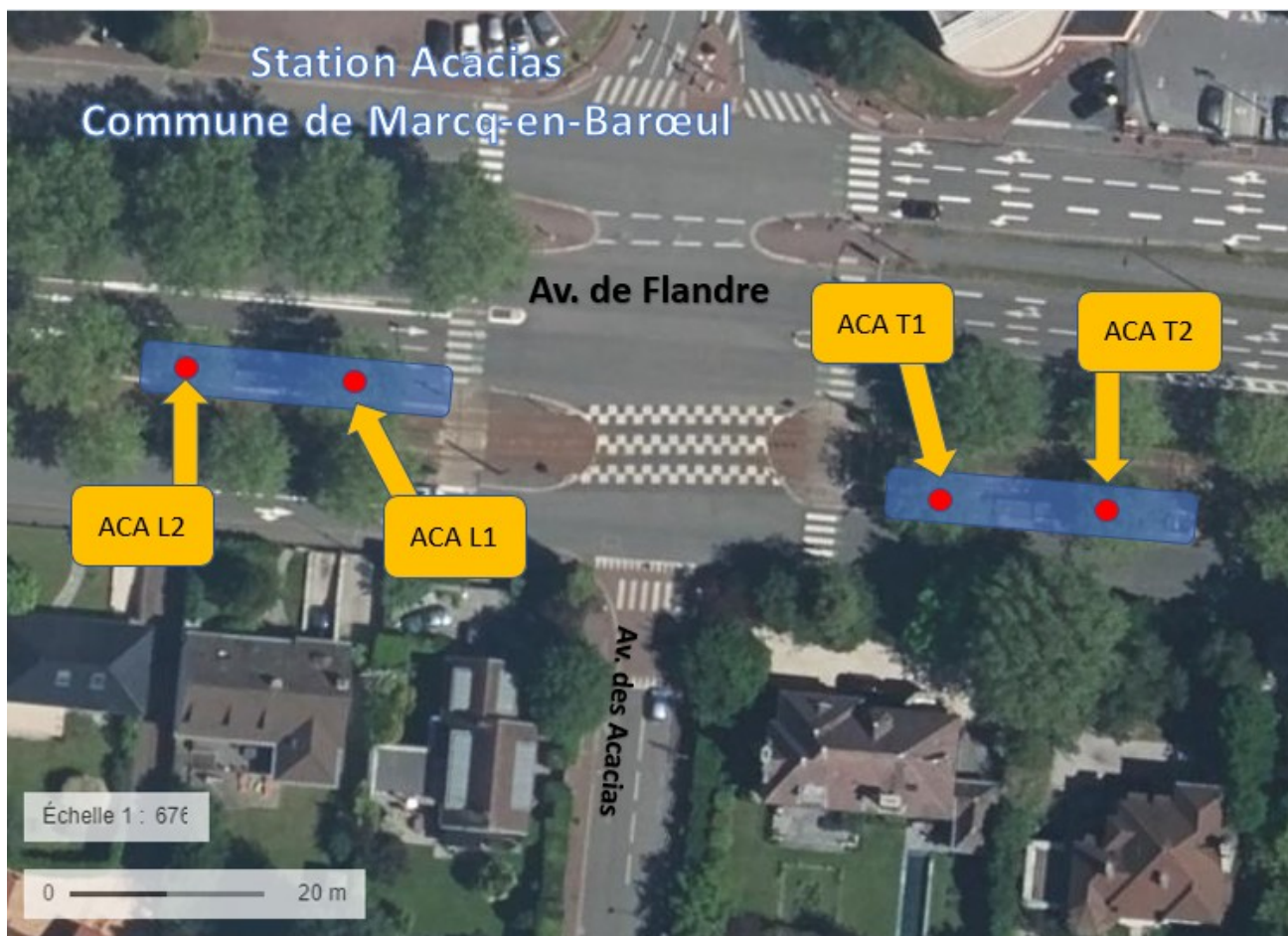


REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
MAC L1	Platanus x acerifolia	94 cm	12 m	10,8 m
MAC L2	Platanus x acerifolia	110 cm	12 m	10,36 m





Arbre	Observations	Photo
MAC L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 0,86m du bord de quai	
MAC L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 0,82m du bord de quai	



Station Acacias






REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
ACA L1	Platanus x acerifolia	116 cm	16 m	11,5 m
ACA L2	Platanus x acerifolia	89 cm	13 m	11,7 m
ACA R1	Platanus x acerifolia	126 cm	15 m	11,8 m
ACA R2	Platanus x acerifolia	106 cm	15 m	10,5 m

Arbre	Observations	Photo
ACA L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,75m du bord de quai	
ACA L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,89 m du bord de quai	
ACA R1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,14m du bord de quai	
ACA R2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,24m du bord de quai	

Station Pont de Wasquehal



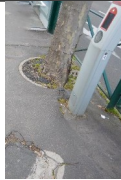


REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
PDW L1	Platanus x acerifolia	100 cm	13 m	10 m
PDW R1	Platanus x acerifolia	84 cm	11 m	8,6 m
PDW R2	Platanus x acerifolia	91 cm	11 m	8,5 m

Arbre	Observations	Photo
PDW L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,84m du bord de quai.	
PDW R1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,40m du bord de quai.	
PDW R2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,27m du bord de quai.	

Station La Terrasse

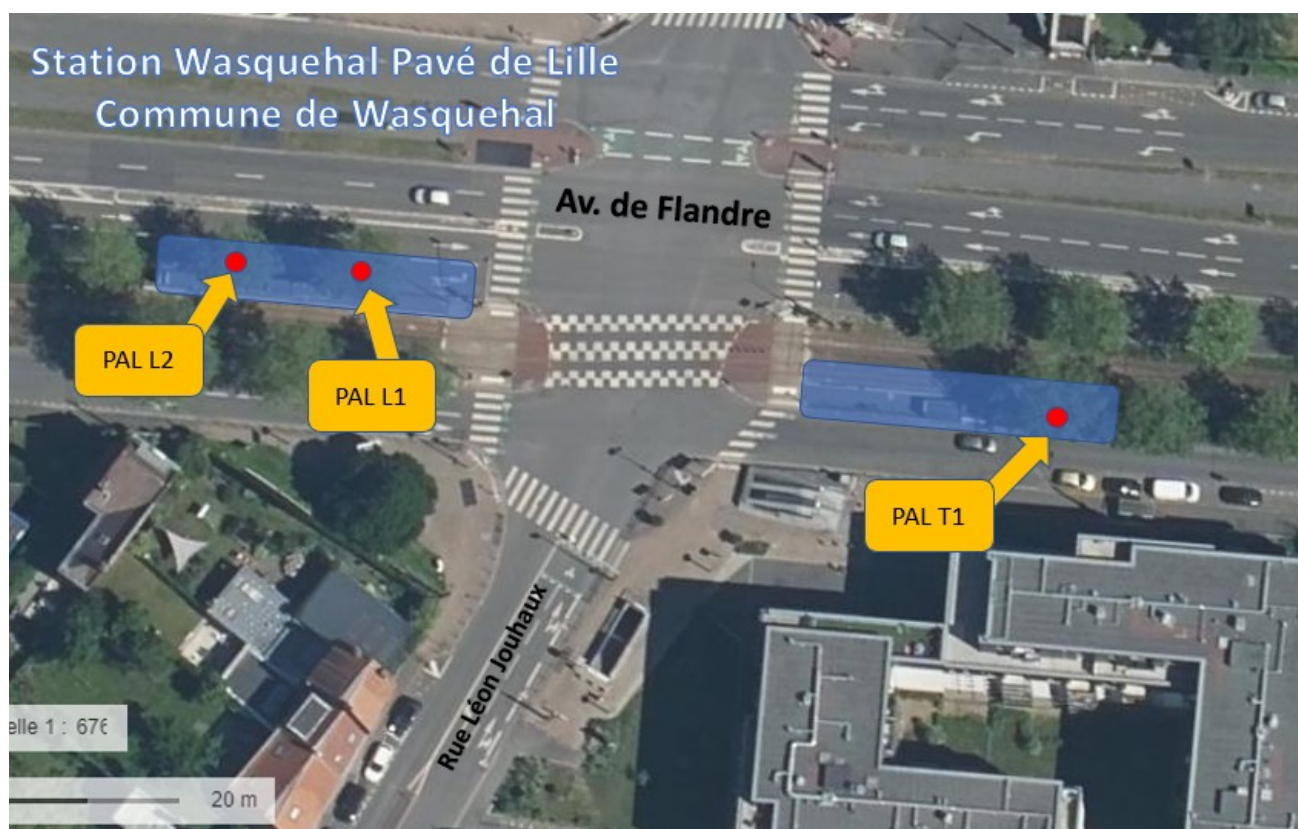


REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
LAT L1	Platanus x acerifolia	112 cm	15 m	12,5 m
LAT L2	Platanus x acerifolia	88 cm	13 m	9,4 m
LAT R1	Platanus x acerifolia	86 cm	12 m	6,4 m




Arbre	Observations	Photo
LAT L1	L'arbre est à environ 1,25m du nez de quai. Les racines déforment le revêtement et les grilles sont absentes.	
LAT L2	L'arbre est à environ 1,25m du nez de quai. Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent.	
LAT R1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,38m du bord de quai.	



Station Wasquehal Pavé de Lille



REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
PAL L1	Platanus x acerifolia	105 cm	13 m	11,4 m
PAL L2	Platanus x acerifolia	103 cm	13 m	9 m
PAL R1	Platanus x acerifolia	135 cm	17 m	13 m




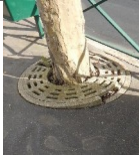
Arbre	Observations	Photo
PAL L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,96m du bord de quai.	
PAL L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,92m du bord de quai.	
PAL R1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,63m du bord de quai.	



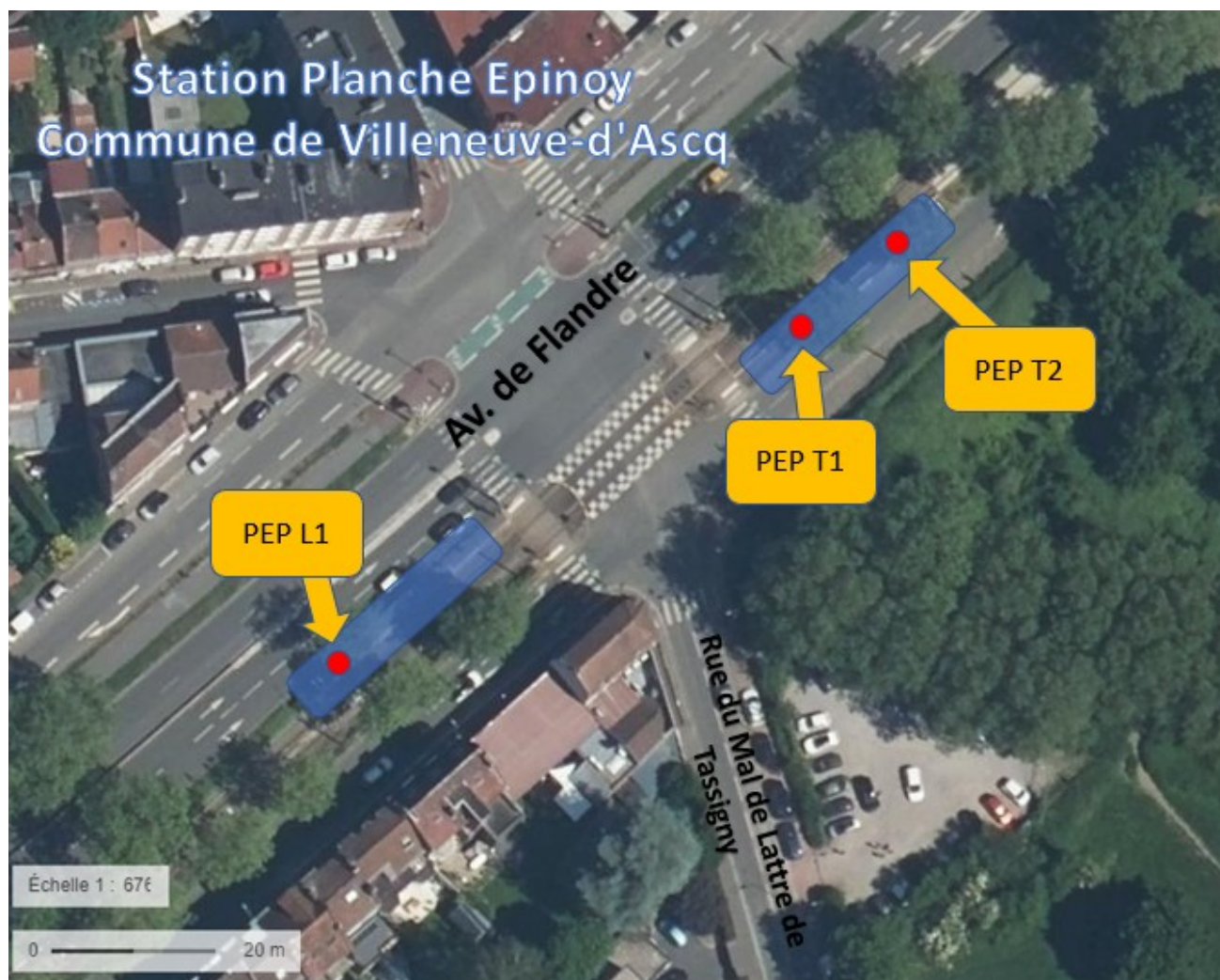
Station Le Sart





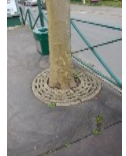
REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
LSA L1	Platanus x acerifolia	84 cm	11 m	6,6 m
LSA L2	Platanus x acerifolia	72 cm	10 m	5 m
LSA R1	Platanus x acerifolia	83 cm	11 m	7,9 m
LSA R2	Platanus x acerifolia	98 cm	11 m	9 m

Arbre	Observations	Photo
LSA L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 1,20m du bord de quai.	
LSA L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 1,20m du bord de quai.	
LSA R1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 0,90m du bord de quai.	
LSA R2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à environ 0,90m du bord de quai.	

Station Planche Epinoy

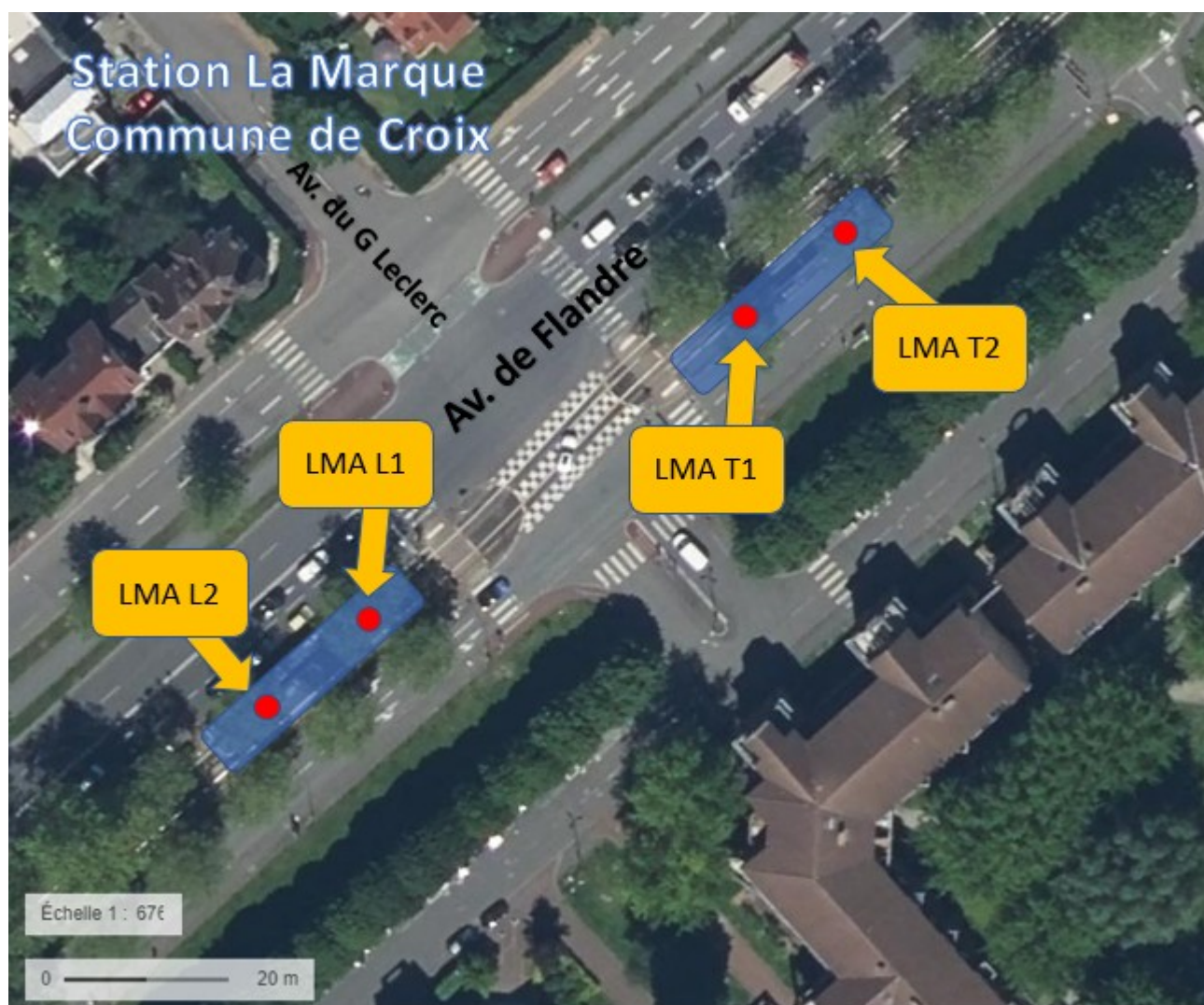


REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
PEP L1	Platanus x acerifolia	92 cm	12 m	10 m
PEP R1	Platanus x acerifolia	127 cm	12 m	11,4 m
PEP R2	Platanus x acerifolia	92 cm	12 m	9,8 m

Arbre	Observations	Photo
PEP L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,98m du bord de quai.	
PEP R1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,32m du bord de quai.	
PEP R2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,34m du bord de quai.	



Station La Marque



REPERE	Genre / espèce	Circonférence du tronc	Hauteur	Diamètre de la couronne
LMA L1	Platanus x acerifolia	125 cm	16 m	13,3 m
LMA L2	Platanus x acerifolia	107 cm	14 m	11 m
LMA R1	Platanus x acerifolia	122 cm	13 m	10,3 m
LMA R2	Platanus x acerifolia	95 cm	12 m	10,3 m

Arbre	Observations	Photo
LMA L1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,82m du bord de quai.	
LMA L2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 0,80m du bord de quai.	
LMA R1	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent et sont cassées. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,16m du bord de quai.	
LMA R2	Les racines déforment le revêtement et les grilles se soulèvent. La bordure délimitant l'extérieur de la fosse d'arbre se situe à 1,20m du bord de quai.	